



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1654

Texte de la question

PLAN PÉRINATALITÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, pour le groupe UMP.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre de la santé, voici enfin ce plan périnatalité qui était tant attendu et qui améliorera la qualité des soins entourant la naissance, pour l'enfant comme pour sa mère, dix ans après le plan gouvernemental que vous aviez mis en oeuvre, six ans après les décrets de 1998 et, s'il m'est permis de le citer, six mois après le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé. Enfin car, chaque année, en France, soixante-dix femmes meurent encore en couches, cinq mille enfants meurent dans la période qui entoure la naissance et quinze mille naissent avec un handicap qui marquera leur vie et celle de leur famille. La France se situe au huitième rang européen pour la mortalité périnatale et au onzième rang pour la mortalité maternelle. Voici enfin un plan précis, concret et financé, celui que vous avez présenté ce matin, avec Mme Montchamp, à l'hôpital Tenon.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en indiquer les grands axes, pour que nous sentions que le Gouvernement s'attaque résolument à ce véritable problème de santé publique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Monsieur le président Dubernard,...

M. Christian Bataille. Merci de votre question ! ...

M. Jean-Pierre Brard. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. ...vous l'avez rappelé, la France est au huitième rang des pays de l'Union européenne pour la mortalité périnatale et au onzième rang pour la mortalité maternelle. Ce sont de mauvais chiffres, devant lesquels une seule réaction s'impose : améliorer la sécurisation médicale des maternités, en particulier pour les accouchements à risques liés à des grossesses difficiles. Il faut pour cela obliger toutes les maternités à se mettre aux normes fixées par le ministère de la santé, pour le nombre de médecins, d'anesthésistes et de chirurgiens, mais aussi de sages-femmes et d'infirmières. Il faut également orienter vers des centres spécialisés toutes les grossesses à risques. Cela implique un plan qui vise à la fois les futures mamans et les enfants.

Pour les futures mères, il importe - et je sais, monsieur Dubernard, que vous y tenez - de faire en sorte que tous les obstétriciens soient des chirurgiens, pour qu'ils soient prêts à opérer immédiatement en cas d'hémorragie. ("*Très bien !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Pour les nouveau-nés, il importe d'envoyer ceux qui connaissent des souffrances foetales aiguës vers des centres de réanimation car, selon qu'une souffrance foetale aiguë dure trois ou vingt minutes, la différence se traduit par un handicap à vie. Et vous qui êtes si bruyants aujourd'hui, du côté gauche de l'hémicycle, je suis désolé que vous ne l'ayez pas fait ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, monsieur Dubernard, ce plan périnatalité comble un retard important : il nous fallait être au rendez-vous de la sécurité pour les enfants et pour les mères. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1654

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 novembre 2004